



Cadre de référence des comités d'orientation de la Chambre de commerce du Canada

Mis à jour le 8 novembre 2021

Mandat

Les comités d'orientation de la Chambre de commerce du Canada remplissent les fonctions suivantes :

- Faire office de mécanisme permettant au personnel de consulter les membres sur les positions politiques de la Chambre de commerce du Canada et les réponses aux consultations gouvernementales ou autres développements nécessitant le point de vue de nos membres, y compris, mais sans s'y limiter, les initiatives parrainées.
- Fournir un forum aux membres pour qu'ils puissent communiquer avec des représentants clés du gouvernement afin de discuter des priorités de la Chambre de commerce du Canada ou de leur donner un aperçu des enjeux qui touchent leur entreprise.
- Examiner les résolutions de politique dans le cadre du processus du Congrès annuel.
- Permettre aux membres de partager leurs points de vue sur les priorités communes en matière de représentation.

Voir en annexe la liste des mandats de chaque comité.

Établissement des priorités du comité

Chaque été, le personnel de la Chambre de commerce du Canada discute avec ses comités et la haute direction de la Chambre de commerce du Canada pour convenir des priorités et d'un plan de travail théorique pour les 12 mois à venir. L'établissement des priorités est déterminé en fonction des enjeux actuels touchant les membres de la Chambre de commerce du Canada.



Composition du comité

Tous les membres de la Chambre de commerce du Canada ont le droit d'être représentés au sein du ou des comités de leur choix. Les membres sont invités à nommer des représentants possédant une expertise pertinente et la capacité de parler au nom de leur organisation afin de faciliter les contributions actives. Les entreprises membres sont encouragées à prendre en compte la diversité lorsqu'elles désignent des représentants dans plusieurs comités et sont priées de ne pas désigner plus de deux représentants dans chaque comité. Coprésidence du comité Chaque comité peut compter jusqu'à deux coprésidents. Les coprésidents sont nommés par la Chambre de commerce du Canada pour un mandat de deux ans qui peut être renouvelable. Les facteurs à prendre en compte lors de la nomination des présidents comprennent l'expérience dans le domaine concerné, les niveaux antérieurs de participation au comité, la diversité et le fait que d'autres postes de coprésidents soient occupés par l'entreprise.

Les rôles des coprésidents comprennent :

- Travailler avec le personnel pour proposer des plans d'action aux membres du comité.
- Fournir une expertise technique supplémentaire pour aider le personnel à élaborer des extraits, par exemple des mémoires.
- Travailler avec le personnel pour gérer les réunions du comité et élaborer des positions consensuelles sur les questions de politique.

Rôle du personnel de la Chambre de commerce du Canada

Le rôle du personnel de la Chambre de commerce du Canada est d'agir à titre de secrétariat pour les comités. Cela comprend les communications avec les membres du comité, la préparation des ordres du jour et de tout matériel nécessaire aux réunions, le suivi des décisions prises lors des réunions et le contrôle de la qualité de toutes les prises de position finales, y compris la coordination avec les autres comités.

Réunions et activités des comités

Chaque comité s'efforce de tenir au moins quatre réunions par an, organisées selon le plan d'action, avec des échanges de courriels entre les réunions pour faire progresser le travail. Les comités cherchent généralement à opérer sur la base d'un processus



décisionnel consensuel. Les réunions des comités sont soumises aux règles de Chatham House.